



Flash info

Octobre 2016

Chères Mahieutines, chers Mahieutins,

Comme je vous l'avais annoncé dans le précédent flash une élection partielle complémentaire est programmée en vue de pourvoir à sept sièges vacants au sein du conseil municipal. Monsieur le Préfet a fixé les dates du 4 et du 11 décembre pour la tenue du scrutin.

Vous trouverez ci-dessous les informations relatives au scrutin. L'intégralité de l'arrêté est affiché à l'extérieur de la mairie et disponible sur le site internet de la ville.

Le personnel administratif, les élus et moi-même sommes disponibles pour répondre à vos questions.

Frédéric FARÉ

Maire de Villiers-le-Mahieu

Règles pour l'élection partielle des 4 et 11 décembre

(Extrait de l'arrêté 2016-087 de la sous préfecture des Yvelines)

Les électeurs de la commune de Villiers-le-Mahieu sont convoqués le dimanche 4 décembre 2016 afin de procéder à une élection partielle complémentaire en vue de pourvoir à sept sièges vacants au sein du conseil municipal.

Le bureau de vote sera ouvert de 8h00 à 18h00.

L'élection se fera au scrutin majoritaire. Pour être élu au premier tour le candidat doit réunir la majorité des suffrages exprimés et un nombre de suffrages égal au moins à 25% des électeurs inscrits. Au second tour c'est la majorité relative qui s'applique.

S'il y a lieu de procéder à un second tour il se déroulera le dimanche 11 décembre aux mêmes heures.

Les candidats pour le 1er tour doivent se déclarer à la sous Préfecture du lundi 14 novembre au mercredi 16 novembre 2016 de 8h45 à 15h45 et le jeudi 17 novembre 2016 de 8h45 à 18h00.

La déclaration de candidature résulte du dépôt d'un dossier de candidature comportant l'ensemble des pièces justificatives prévues par le code électoral. Le « mémento » à l'usage des candidats (en vigueur pour les élections de 2014 et les élections municipales partielles) et le document Cerfa nécessaire au dépôt de la déclaration de candidature sont disponibles sur le site de la ville.

Recensement de la population

Le recensement se déroulera du 17 janvier au 18 février 2017.

La commune recherche deux agents recenseurs.

N'hésitez pas à vous faire connaître à l'accueil de la mairie.